



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE MARITIME

Association Loi 1901
Siège social : 10, route de Dieppe
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE MARITIME

Association Loi 1901

Siège social : 10, route de Dieppe

76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Seine Maritime relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 938 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 1 061 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 995 sur 1 068 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 21 761,39 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 6 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé figure, pour une somme de 229,25 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans un compte rendu financier ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 20 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE MARITIME

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 373	1 373			Fonds propres (avant affectation)	850 773	822 449
Terrains	29 839		29 839	29 839	Report à nouveau	4 635 909	4 870 280
Constructions	215 557	92 370	123 187	130 062	Résultat de l'association	694 288	42 268
Installations et matériels d'activités	3 078	3 078			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	26 509	23 046	3 463	4 536	Total	6 180 970	5 734 997
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	50 023		50 023	23	Provisions pour risques		
Total	326 379	119 868	206 512	164 460	Provisions pour charges	44 000	42 089
					Total	44 000	42 089
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	9 227		9 227	8 538	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE				829	Fournisseurs	4 674	
Autres créances (dont erreurs débitrices)	33 696		33 696	50 444	Dettes fiscales et sociales	4 859	3 813
Trésorerie	6 113 594		6 113 594	5 589 345	Comptes courants OCCE	2 012	
Charges constatées d'avance	589		589	589	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	127 101	33 305
Total	6 157 105		6 157 105	5 649 745	Produits constatés d'avance		
					Total	138 646	37 118
TOTAL	6 483 485	119 868	6 363 617	5 814 204	TOTAL	6 363 617	5 814 204

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE MARITIME

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 173 672	1 508 224
Ventes de produits	2 084 114	3 042 179
Prestations de service et animations	552 488	928 947
Subventions d'exploitation	1 562 573	2 112 596
Dons et Mécénat	900	602
Contributions financières		
Autres produits	373 935	862 987
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	5 747 680	8 455 535
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 306 889	1 819 480
Variation des stocks de fournitures à céder	-689	488
Autres achats et charges externes	2 757 974	5 388 341
Aides financières	214 000	129 500
Impôts et taxes	2 434	2 400
Salaires	32 959	32 244
Charges sociales	12 602	12 400
Cotisations reversées	102 166	124 606
Autres charges	532 248	796 379
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	125 664	151 320
Dotations aux dépréciations et provisions	1 911	2 376
Reports en fonds dédiés		
Total	5 088 161	8 459 535
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	659 520	-4 000
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	14 126	22 079
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	14 126	22 079
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	14 126	22 079
RESULTAT COURANT (I + II)	673 645	18 080
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	232 513	266 707
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	232 513	266 707
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	211 870	242 518
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	211 870	242 518
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	20 643	24 188
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	694 288	42 268
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	468 746	325 298
Total	468 746	325 298
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	468 746	325 298
Total	468 746	325 298

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE MARITIME

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	6 363 617,10 €	5 814 204,22 €
Résultat de l'exercice :	694 288,36 €	42 267,73 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	1 061	1 068
dont coopératives et foyers agrégés :	938	995
dont coopératives et foyers non agrégés :	123	73
Nombre de coopérateurs :	118 640	120 262
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	15 225	10 009
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	9	6 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	468 746 €	325 298 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par la crise sanitaire intervenue à compter de mi-mars 2020 et ayant entraîné une baisse de l'ordre de 33% des recettes et de 41% des dépenses dans les coopératives agrégées ce qui a eu pour effet de dégager un excédent inhabituellement aussi élevé dans les comptes agrégés.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE SEINE MARITIME

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	694 288,36	{ dont 28 194,53 pour le siège départemental dont 666 093,83 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	33 695,58	{ dont 11 934,19 pour le siège départemental dont 21 761,39 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		6	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	127 100,58	{ dont 126 871,33 pour le siège départemental dont 229,25 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		1	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	6 113 594,12	{ dont 833 123,67 pour le siège départemental dont 5 280 470,45 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		5 629,50	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	125 664,42	{ dont 7 947,95 pour le siège correspondant aux amortissements dont 117 716,47 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		125,50	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	5 994 319,17	{ dont 518 374,51 pour le siège départemental dont 5 716 783,86 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		6 094,65	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	5 300 030,81	{ dont 490 179,98 pour le siège départemental dont 5 050 690,03 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		5 384,53	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		710,12	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	923	892
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	87%	84%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	730	968
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	15	35
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	994	1 002
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	15
Participants aux séances de formation (estimation)	80	80

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SEINE MARITIME

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 373	1 373			Fonds propres (avant affectation)	850 773	822 449
Terrains	29 839		29 839	29 839	Résultat du siege de l'association	28 195	28 324
Constructions	215 557	92 370	123 187	130 062	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 078	3 078			Total	878 968	850 773
Autres immobilisations corporelles	26 509	23 046	3 463	4 536	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	50 023		50 023	23	Provisions pour charges	44 000	42 089
Total	326 379	119 868	206 512	164 460	Total	44 000	42 089
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	9 227		9 227	8 538	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE				829	Fournisseurs	4 674	
Autres créances	11 934		11 934	26 050	Dettes fiscales et sociales	4 859	3 813
Trésorerie	833 124		833 124	729 446	Comptes courants OCCE	2 012	
Charges constatées d'avance	589		589	589	Autres dettes	126 871	33 236
Total	854 874		854 874	765 452	Produits constatés d'avance		
					Total	138 417	37 049
TOTAL	1 181 253	119 868	1 061 385	929 912	TOTAL	1 061 385	929 912

OCCE DE SEINE MARITIME

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	240 839	239 822
Ventes de produits	9 852	9 098
Prestations de service et animations	30 312	30 580
Subventions d'exploitation	231 800	150 855
Dons et Mécénat	900	602
Contributions financières		
Autres produits	338	576
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	514 041	431 532
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	6 941	7 346
Variation des stocks de fournitures à céder	-689	488
Autres achats et charges externes	64 440	65 773
Aides financières	214 000	129 500
Impôts et taxes	2 434	2 400
Salaires	32 959	32 244
Charges sociales	12 602	12 400
Cotisations reversées	134 923	134 004
Autres charges	11 939	11 928
Dotations aux amortissements	7 948	8 487
Dotations aux dépréciations et provisions	1 911	2 376
Reports en fonds dédiés		
Total	489 410	406 947
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	24 632	24 585
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 838	3 654
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 838	3 654
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 838	3 654
RESULTAT COURANT (I + II)	28 470	28 239
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	495	85
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	495	85
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	770	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	770	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-275	85
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	28 195	28 324
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	50 050	50 050
Total	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	50 050	50 050
Total	50 050	50 050

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 28.195 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 373,45			1 373,45
Terrains	29 838,84			29 838,84
Constructions et agencements	215 557,24			215 557,24
Matériel d'activités	3 077,83			3 077,83
Agencements & aménagements divers	7 893,59			7 893,59
Matériel de transport	7 604,10			7 604,10
Matériel informatique	8 133,49			8 133,49
Mobilier de bureau	2 878,20			2 878,20
Immobilisations en cours				
Total	276 356,74			276 356,74

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 373,45			1 373,45
Constructions et agencements	5%	49 010,25	4 028,24		53 038,49
Matériel d'activités	33% à 20%	3 077,83			3 077,83
Agencements & amén. divers	10%	39 842,33	3 919,71		43 762,04
Matériel de transport	25%	7 604,10			7 604,10
Matériel informatique	33%	8 133,49			8 133,49
Mobilier de bureau	20%	2 878,20			2 878,20
Total		111 919,65	7 947,95		119 867,60

2. Immobilisations financières

Parts Casden

7.62

Parts Crédit Mutuel Enseignant

50015.00

50022.62

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti »

9226.96

9226.96

4. Coopératives et usagers divers : Néant

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total			

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Formation Professionnelle	334,21
Produit à recevoir suite procès	<u>11 599,98</u>
	11 934.19

7. Trésorerie

Compte à terme TONIC OBNL	200 000.00
Compte courant CME	64 564.01
Compte CASDEN	49 647.32
Compte Banque Postale	327 719.68
Livret A Banque Postale	84 785.59
Compte sur livret	53 936.06
Livret OBNL Triplex	50 006.36
Intérêts courus à recevoir	2 094.00
Caisse	<u>370.65</u>
	833 123.67

8. Charges constatées d'avance

Assurances payées d'avance (4/12)	<u>588.78</u>
	588.78

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	42 089,00	1 911,00		44 000,00
Provisions pour charges	42 089,00	1 911,00		44 000,00
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	42 089,00	1 911,00		44 000,00

Dotations / reprises d'exploitation 1 911,00

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 911,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

La Banque Postale Frais dépôt des espèces des coopératives	4 674.15
	4 674.15

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 293.13
Urssaf	1 198.59
Retraite complémentaire	675.30
Prévoyance	127.08
Mutuelle	410.54
Charges sur congés payés	492.86
Prélèvement à la source	30.06
Rémunération due	2.11
Impôt sur les produits financiers	629.80
	10 816.27

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	2 012.12
	2 012.12

8. Autres dettes

Coop Ecole L Michel (Erasmus)	6 805.04
Coop Ecole Curie (Avance de fonds mairie)	14 200.00
Coop Ecole Henri Des (Fermeture de compte)	7.88
Coop Ecole Cl Monet (Avance de fonds mairie)	35 300.00
Coop Ecole Mat Quincampoix (Coop fermée)	4 000.00
Coop Ecole Georges Sand (Avance sortie annulée)	-17 244.00
Coop Ecole Maille et Pécoud (suite détournement)	8 456.64
Coop Ecole Les Vikings (Avance sortie annulée)	-1 000.00
Coop Ecole Publique (Coop fermée)	1 738.02
Erasmus	5 956.80
Charges à payer	770.00
Agence de l'eau	51 380.00
Normandie Impressionniste	16 560.00
	126 871.33

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	118 640	119 911
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,90 €	0,89 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	240 839,20	239 822,00
Cotisations versées à la Fédération	134 063,20	133 101,21
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	134 063,20	133 101,21

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		5 000,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	54 350,00	3 405,00
Autres subventions	177 450,00	142 450,00
Total	231 800,00	150 855,00
Dont versées aux coopératives	214 000,00	137 905,00

3. Contributions financières

0.00

4. Produits exceptionnels

Divers produits exceptionnels	3.81
Régularisation Uniformation	421.37
Produit à recevoir solde Agence de l'eau	<u>70.00</u>
	495.18

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	770.00
Erreurs sur chèque de cotisation	<u>0.39</u>
	770.39

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1820 heures de travail valorisées à 50000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant